

Conseil Municipal du

5 décembre 2016

à 18h00

N°ordre	17
N° identifiant	2016-0437

Titre	Comptabilité : Autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du budget primitif.
-------	---

Rapporteur(s)	Francis CHALARD
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MMES BALLON ET LABAYE		

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	47	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>
----------	----	---

Absents	3	M. Jean-Baptiste RICCO - M. Georges STUPAR - M. Frédéric BOUCHAREB <b>Conseillers municipaux</b>
---------	---	--

Mandats	3	Mandants Monsieur JEAN Yves Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Mandataires Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur AIME Jules Monsieur CORONAS Patrick
---------	---	--	---

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération.

La présentation du programme d'investissement sous la forme d'Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement est généralisée pour le budget principal et le budget Parkings. Toutefois, certains crédits restent gérés de façon classique, en raison de leur spécificité.

#### **Budget Principal :**

Pour le budget principal, les dépenses d'investissement gérées de façon classique dans les crédits inscrits en 2016 au total à 8 894 460,00 €, hors les dépenses afférentes au remboursement de la dette, les autorisations de programme – crédits de paiement et les opérations d'ordre. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 223 615,00 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

➤ pour le chapitre 26 :	100 000,00 €
➤ pour le chapitre 27 :	500 000,00 €
➤ pour le chapitre 45811	1 385 000,00 €
➤ pour le chapitre 110 :	33 000,00 €

#### **Budget annexe Cimetières :**

Pour mémoire, les dépenses d'investissement votées au titre de l'année 2016 s'élèvent au total à 62 311,77 €, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et les opérations d'ordre. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 15 577,94 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement du budget annexe Cimetières, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

➤ pour le chapitre 21 :	10 000,00 €
➤ pour le chapitre 23 :	2 500,00 €

#### **Budget annexe Locations immobilières et Bases de loisirs :**

Pour mémoire, les dépenses d'investissement votées au titre de l'année 2016 s'élèvent au total à 742 003,12 €, hors les dépenses afférentes au remboursement de la dette et les opérations d'ordre. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 185 500,78 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement du budget annexe Locations immobilières et Bases de loisirs, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- |                          |              |
|--------------------------|--------------|
| ➤ pour le chapitre 204 : | 1 500,00 €   |
| ➤ pour le chapitre 21 :  | 150 000,00 € |

POUR	35	
CONTRE	15	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, M. Philippe PALISSE, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Jean-José MASSOL, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, M. Alain VERDIN, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205-Imc114327-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Décisions budgétaires